



La Martinière

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Annexes complétives

(Version du 15/07/2021)

Centre de soins de suite et de réadaptation • Résidence pour personnes âgées dépendantes

L I V R E T D ' A C C U E I L S S R

Présentation de la Martinière

L'établissement La Martinière a ouvert ses portes le 6 juin 1995. Situé à Saclay, à 25 km de Paris, dans le département de l'Essonne, son accès par voie routière (N 118 : Porte de St Cloud-Orsay) est relativement facile. Implanté dans une zone calme, l'établissement est entouré d'un très beau parc de 9 hectares, qui permet la marche, les promenades et la détente.

Créé par la Caisse Nationale Militaire de sécurité sociale (C.N.M.S.S.), l'établissement est géré par l'Association Jean Lachenaud qui gère également deux autres établissements plus anciens, l'un à Fréjus dans le Var, l'autre à Ploemeur dans le Morbihan.

La Martinière est un établissement hospitalier. Il est ouvert à tous les régimes d'assurance maladie avec une priorité reconnue aux ressortissants de la C.N.M.S.S. et de différentes mutuelles militaires ainsi qu'aux familles d'un militaire.

Sa vocation est double : d'une part assurer les soins de suite et de rééducation (SSR) après hospitalisation dans un établissement de moyen séjour, d'autre part accompagner les personnes âgées dépendantes dans notre structure EHPAD.

Pour votre information, notre service de Soins de Suite et de Réadaptation a été certifié en janvier 2018 de la plus haute mention que réserve la Haute Autorité de Santé, à savoir le niveau A. Cette procédure mesure le niveau de qualité d'un établissement en évaluant l'ensemble de son fonctionnement et de ces pratiques à travers un guide de référence.

Enfin, en novembre 2012, l'évaluation externe de notre résidence EHPAD, effectuée par le CNEH, a mis en exergue un niveau de points forts de 80% et aucun point de non-conformité. Aussi, le magazine « Que Choisir » de mars 2016 a-t-il classé l'EHPAD de la Martinière « Très bon ».



Contacts utiles de la Martinière

Pour toute information relative au dossier d'admission

Les Secrétaires médicales - ☎ sec.medical.lamartiniere@ajl.asso.fr - ☎ 01.69.33.67.19

Pour toute information relative à la gestion de votre admission et les frais de séjour

Les hôtesses d'accueil - ☎ accueil.lamartiniere@ajl.asso.fr - ☎ 01.69.33.67.00

Pour toute information relative à l'accès à certaines aides financières ou pour une aide pour résoudre vos difficultés personnelles, administratives ou familiales

Mme GOMES, Assistante Sociale

☎ e.gomes.lamartiniere@ajl.asso.fr

Mme PEREIRA, Assistante Sociale

☎ s.pereira.lamartiniere@ajl.asso.fr

01.69.33.67.22 – Fax : 01.69.33.67.16

Pour faire part des difficultés rencontrées au sein de l'établissement

- Le **Directeur** et Président de la Commission des Relations avec les Usagers (CDU) - ☎ 01.69.33.67.67
 - Les **médiateurs médicaux** peuvent être saisis de toute question relative à la prise en charge médicale pendant votre séjour.
Il s'agit des Drs BOUDIER et DENNI - ☎ 01.69.33.67.67
 - Les **médiateurs non médicaux** peuvent être saisis de toute question autre que celles relatives à la prise en charge médicale.
Il s'agit de Mme PINTO - ☎ 01.69.33.67.67
 - Les **représentants des usagers** siégeant à la CDU sont :
 - Mme NICAUD – Association pour le développement des Soins Palliatifs en Essonne (ASP 91)
 - Mr DUPONT – Association des malades atteints de dystonie (AMADYS)
- Pour les joindre : ☎ usagers.lamartiniere@ajl.asso.fr - ☎ 01 69 33 67 07 et par courrier : Secrétariat Qualité, Ets de Santé la Martinière, Chemin de la Martinière, 91400 SACLAY

Les représentants des usagers exercent leurs missions dans le cadre d'un mandat de représentation qui leur est confié par le ministère chargé de la santé. Ils agissent en toute indépendance dans l'établissement pour garantir, en autres, le respect et la promotion des droits des malades. Ils peuvent vous accompagner pour la rencontre des médiateurs ou du directeur.

N'oubliez pas que l'équipe soignante et médicale se tient à votre disposition pour toutes explications. N'hésitez pas à leur poser vos questions.

Contacts utiles

Recours à une tierce personne pour solutionner une difficulté

- Le **Défenseur des Droits** chargé de défendre les droits et les libertés des particuliers ou professionnels de santé dans le cadre de leurs relations avec les services publics :
 - par voie électronique : <http://www.defenseurdesdroits.fr/connaître-son-action/la-santé-et-la-sécurité-des-soins>
 - par courrier : Défenseur des droits - 7 rue saint Florentin - 75008 Paris
 - par les délégués du Défenseur des Droits, Maison de Justice et du Droit, Groupe scolaire des Bergères – 91940 LES ULIS – Tél : 01 64 86 14 05
- **Le médiateur à la consommation** :
ANM Conso – 62, rue Tiquetonne – 75002 PARIS
<https://www.anm-conso.com/site/index.php>
- Le **Guichet Réclamation en Santé** (accueil et accompagnement pour faire valoir vos droits en santé) :
 - Par voie électronique : reclamation@gre-sante.com
 - Par téléphone : 0805 38 28 28 (service et appel gratuits)
 - Sur rendez-vous dans les guichets de Réclamation en Santé en Essonne (voir sur le site www.gre-sante.com)
- Les **personnes qualifiées de l'Essonne**, prévue par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, a été fixée par arrêté conjoint du Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, du Préfet de l'Essonne et du Président du Conseil Départ^{al} de l'Essonne n° 15-1548 du 10 mars 16.

Nom	Qualification	Secteurs sur lesquels les personnes qualifiées peuvent être saisies
M. Sorel APPOLINAIRE	En activité	Tous secteurs
Mme Evelyne BAR	Retraitée	SAAD et handicap
Mme Michèle BARRET	Retraitée	Tous secteurs hors associations tutélaires et CHRS
Mme Catherine COSTANTINI	Retraitée	Tous secteurs
Mme François DRISS	En activité	Personnes âgées (établissements)
M. Ali KEMERCHOU	En activité	Etablissements et services du secteur social
Mme Marie-Thérèse PAIN	Retraitée	Tous secteurs
Mme Catherine PLECHOT	Retraitée	Personnes âgées et adultes handicapés (établissements)
M. Michel SIRONI	Retraité	Tous secteurs hors handicap
Mme Alexandra THIALON	En activité	Personnes âgées autonomes et adultes handicapés

Les courriers destinés aux personnes qualifiées sont à transmettre à l'adresse suivante :
Conseil Départemental de l'Essonne – Service des Ets et services sociaux et médico-sociaux
- Hôtel du département - Boulevard de France - 91012 EVRY Cedex

Autres contacts

- SOS Maltraitance : 3977
- Le CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) créé par le Conseil général de l'Essonne pour favoriser le bien-être des aînés à domicile ou en établissement – Tél : 01.60.87.20.57

Quelques précisions sur l'organisation

Votre prise en charge par le personnel

Au cours de votre séjour, vous serez pris en charge par du personnel qualifié, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

Si le personnel veille à traiter la personne accueillie avec égards, le personnel attend en retour, d'être traité avec respect, aussi bien par le patient que par ses proches.

Attribution des chambres

La Martinière est un établissement hospitalier : les chambres sont attribuées en fonction des disponibilités, le changement de chambre n'est donc pas possible (*sauf si vous faites la demande pour passer d'une chambre double à une chambre particulière*).

Les repas

Les repas sont pris en salle à manger au rez-de-chaussée de l'établissement (sauf le petit déjeuner qui est pris en chambre). La démarche de se déplacer en salle à manger fait partie intégrante de votre rééducation (réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne seul(e)).

C'est la raison pour laquelle les repas ne seront servis en chambre que pour des raisons médicales.

La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9h à 19h, week-ends et jours fériés compris. Les prêts sont gratuits.

Elle fonctionne en libre-service en dehors des permanences des bibliothécaires qui vous accueillent les

lundi, jeudi et vendredi après-midi

mercredi matin (11h) et après-midi

Les bibliothécaires mettent à la disposition des patients malvoyants des lecteurs de livres enregistrés ; des Jeux et puzzles sont également à la disposition des patients.

Lors de votre sortie, n'oubliez pas de rendre à la bibliothèque les livres empruntés (merci de ne pas les laisser dans la chambre).

Coordonnées des ministres de culte

- Eglise catholique – Paroisse d'Orsay – Tél : 01.69.28.86.68
- Eglise réformée de France – Palaiseau – Tél : 01.69.20.26.42
- Association Consistoriale Israelite de Paris – Antony – Tél : 01.46.66.19.17
- Conseil Français du Culte Musulman – Paris – Tél : 01.45.58.05.73

Horaires du kiosque

- En semaine : 12 h 45 à 14 h 30
- Le week-end et jours fériés : 12 h 45 à 17 h 30

Horaires de la navette visiteurs

- **Aller à la Martinière** : Gare RER Le Guichet – La Martinière : **15h25** – 15h35
- **Retour à la gare du Guichet** : La Martinière - Gare RER Le Guichet : **18h10** – 18h20

Equipe médicale

L'équipe médicale est constituée de cinq médecins :

- le **Docteur Claire BOUDIER**, Médecin-Chef, gériatre, diplôme universitaire de soins palliatifs et de pathologie cardio-vasculaire de la personne âgée, diplôme universitaire de la maladie d'Alzheimer et de démence apparentée ;
- le **Docteur Assia DENNI**, gériatre, diplôme universitaire de la Maladie d'Alzheimer et démence apparentée, capacité de gérontologie, diplôme universitaire de nutrition thérapeutique et vieillissement ;
- le **Docteur Bertrand SOULEAU**, médecin-adjoint, spécialiste en Hématologie clinique ;
- le **Docteur Françoise JULIEN**, Spécialiste en Médecine Générale et Gériatrique.

En unité de Soins de suite et de réadaptation (SSR), le rythme des visites du médecin dans les chambres est adapté aux besoins de votre prise en charge, la visite n'est donc pas obligatoirement quotidienne.



Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données a pour objectif de renforcer la protection de vos données personnelles [Une donnée personnelle est une information qui permet de vous identifier de manière directe ou indirecte (ex : n° de sécurité sociale, état civil ...)]. Ce règlement est applicable depuis le 25 mai 2018.

Les principes du RGPD viennent renforcer la protection des données personnelles en complément des principes que nous respectons depuis longtemps conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978. L'établissement de santé La Martinière a toujours attaché une très grande importance à la sécurité de vos données personnelles et continue d'améliorer, en continu, ses procédures, moyens organisationnels et techniques pour assurer le niveau de sécurité le plus adapté.

Service de rééducation

Les kinésithérapeutes, l'enseignante en activité physique adaptée, l'ergothérapeute, la psychomotricienne et le brancardier vous souhaitent la bienvenue.

La rééducation est l'action thérapeutique de rétablir l'usage d'une fonction ou d'un membre après une blessure, ou chez un sujet qui souffre d'une déficience. Notre rôle est donc d'améliorer et entretenir votre autonomie afin de vous permettre de réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne seul(e).

Lors de votre arrivée à La Martinière et suite à une prescription médicale, nous viendrons à votre rencontre afin de nous présenter et de vous informer de votre horaire de prise en charge. Les séances se font en salle de rééducation au 1er étage et exceptionnellement en chambre en cas de circonstance particulière. S'il ne vous est pas possible de venir seul(e), le brancardier viendra vous chercher et vous ramener.

L'horaire dépend avant tout de nos disponibilités (en fonction des autres patients que nous prenons en charge au sein de l'établissement) ainsi que du temps qui vous est nécessaire le matin pour être prêt(e). Nous faisons notre maximum pour satisfaire tout le monde.

Le service est ouvert de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Une garde est organisée le samedi 9h à 12h : ce jour est réservé aux personnes nécessitant une prise en charge continue ou des aides respiratoires.

Afin d'être à l'aise, nous vous recommandons de mettre des vêtements souples, faciles à enfiler et des chaussures confortables qui maintiennent les talons.

En plus d'une prise en charge individuelle, nous proposons des ateliers de groupe :

- groupe de gym-équilibre à 10h, groupe de gym-fauteuil à 15h,
- atelier d'information à la prévention des risques de chute le mercredi,
- groupe de marche 9h30 et 13h30,
- atelier mémoire le mardi et le vendredi à 11h.

Pour y participer, il est nécessaire d'en parler avant avec votre kinésithérapeute afin qu'il puisse vous y inscrire. Votre inscription dépendra de votre état de santé et de vos aptitudes.

Les rééducateurs peuvent être amenés à prendre en charge plusieurs patients simultanément.

Afin de faciliter l'organisation de votre retour à domicile, l'ergothérapeute pourra vous recevoir avec votre entourage et ainsi vous présenter le matériel adapté, son financement et le commander en corrélation avec votre rééducation. Pour répondre à cet objectif, une visite à domicile pourra être proposée par l'équipe médicale pour vous guider dans l'aménagement et la prévention des risques.

Nous vous souhaitons un bon séjour en notre compagnie !

Identifier le personnel dans l'Éts

Tout au long de votre séjour, vous serez entouré par une équipe de personnes qualifiées. L'ensemble du personnel est identifiable par son nom et sa fonction inscrits sur sa tenue.

Descriptif des tenues



Tenue blanche ou blouse blanche : médecins, cadre infirmier, surveillante, infirmiers, diététicienne, orthophoniste, brancardier, assistantes sociales



Tunique jaune : service de rééducation : kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricienne, enseignante en activités physiques adaptées.



Tunique bleu ciel : aides-soignants



Tunique vert anis : Agent des services hospitaliers (il assure l'entretien et le nettoyage de votre chambre et de tous les locaux du service)



Tenue violette : personnel vacataire

Trousseau de linge

(minimum nécessaire)

- ☞ Vêtements **confortables** et en quantité suffisante pour la durée du séjour : pantalons, tee-shirts, pulls, gilets, chemisiers, jupes...
- ☞ Vêtements de corps en quantité suffisante : culottes, slips, soutien-gorges, chaussettes, collants....
- ☞ Vêtements de nuit
- ☞ Chaussures **fermées**, chaussons
- ☞ Nécessaire de toilette : shampoing, savonnette, brosse, peigne, brosse à dents, dentifrice, rasoir, après-rasage....
- ☞ Serviettes de toilette
- ☞ Peignoir
- ☞ Gants de toilette

Important

L'entretien de votre linge est à votre charge.

Si votre entourage ne peut pas assurer l'entretien de votre linge, l'établissement peut réaliser cette prestation. Pour cela, faites votre demande auprès du personnel soignant.

Les tarifs vous sont communiqués sur la page suivante (l'établissement ne réalise pas l'entretien du linge délicat).

Veillez également à renouveler votre nécessaire de toilette.

Le kiosque situé au rez-de-chaussée, près de l'accueil, vous propose des produits de première nécessité.

Vous orienter dans l'Établissement

Au rez-de-chaussée

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Accueil

Service administratif

Direction

Grand salon

Kiosque

Salles à manger (avec accès au parc)

Au 1er étage

Chambres du Soins de Suite et de réadaptation - Chambre 110 à 149

Bureau de la diététicienne

Bibliothèque

Chapelle

Assistants sociales

Salle de rééducation

Salle d'ergothérapie

Salon de coiffure et d'esthétique

Pharmacie

Bureau de l'animatrice

Bureau du psychologue

Secrétariat médical

Bureau du Cadre de Santé

Bureau de la surveillante

Bureaux des médecins

Au 2ème étage

Chambres du Soins de Suite et de Réadaptation - Chambre 210 à 249

Tarifs appliqués à l'EHPAD Accueil permanent ou temporaire

Forfait hébergement, chambre normale, la journée (y compris accueil temporaire).....	72,49 €
Forfait hébergement, grand studio, la journée..	83,36 €
Forfait hébergement + dépendance, résidents de moins de 60 ans, chambre normale, la journée (y compris accueil temporaire).....	91,59 €
Forfait hébergement + dépendance, résidents de moins de 60 ans, grand studio, la journée.....	102,46 €
Forfait dépendance – GIR 1 – 2, la journée.....	20,35 €
Forfait dépendance – GIR 3 - 4, la journée.....	12,90 €
Forfait dépendance – GIR 5 - 6, la journée.....	5,48 €
Entretien du linge (tarif mensuel hors linge spécifique).....	75,00 €
Forfait marquage du linge (à l'admission).....	100,00 €
Téléphone : forfait mensuel.....	5,00 €
Télévision : forfait mensuel.....	5,00 €
Wifi : forfait mensuel.....	25,00 €
Dépôt de garantie à verser à l'admission.....	2 000,00 €

Tarifs appliqués au SSR

La journée (tarif de référence de la sécurité sociale)	289,20 €
Ticket modérateur (si prise en charge de la sécurité sociale à 80 %)	57,84 €
Forfait journalier (en sus du prix de la journée)	20,00 €
Chambre particulière sans douche	50,00 €
Chambre particulière avec douche	65,00 €
Chambre double sans douche	Pas de supplément
Séjour de répit rééducation	Voir la direction

Tarifs des prestations en SSR

Téléphone	
Ouverture de la ligne téléphonique.....	7,00 €
La facturation se fait ensuite en fonction de la consommation téléphonique.	
Télévision	
à la journée.....	4,85 €
Wifi	
à la journée.....	1,50 €
à la semaine.....	9,00 €
au mois en SSR.....	35,00 €
Entretien du linge	
Un prestataire peut assurer le nettoyage de votre linge. La facturation est réalisée à la pièce de vêtement. Tous les tarifs sont disponibles auprès de l'hôtesse d'accueil ou dans l'annexe complétive du livret d'accueil qui vous a été remis à votre admission.	

Tarifs soins esthétiques

Prestation assurée par un intervenant extérieur.
Les tarifs sont donnés ici à titre indicatif.

Soins des mains	
Manucure complète (soin beauté, ongles et mains) - 45 min.....	39,00 €
Beauté express des ongles – 25 min.....	22,00 €
Pose de vernis – 15 min.....	9,00 €
Modelage bien-être hydratant des mains et des avant-bras – 15 min.....	19,00 €
Soins du visage	
Épilation, sourcils ou menton ou lèvres ... - Tarif par zone.....	10,00 €
Modelage douceur hydratant et relaxant du visage – 15 min.....	19,00 €
Soin du visage relaxant pour peaux sèche et sensibles – 45 min).....	59,00 €
Soin lumière et hydratation du visage – 30 min.....	45,00 €
Maquillage	
Maquillage personnalisé – 40 min.....	39,00 €
Modelages personnalisés bien-être corporel	
Modelage du corps aux huiles relaxantes et parfumées – 30 min.....	45,00 €

D'autres soins du visage et du corps sont possibles sur demande.

Autres prestations

Repas accompagnant⁽¹⁾	
en semaine, à midi.....	13,00 €
le week-end et jours fériés (midi).....	15,00 €
Le soir.....	10,00 €
Repas enfants de – de 6 ans.....	10,00 €
La Presse.....	Tarifification au réel selon les tarifs appliqués par le bureau de presse du Guichet
Soins de pédicure (la séance).....	33,00 €
Hébergement des familles ou proches dans une chambre au château – Lit simple (tarifs de la nuitée avec petit déjeuner).....	52,00 €
Repas du visiteur hébergé au château (tarif préférentiel).....	11,00 €

(1) La réservation du(des) repas se fait auprès de l'accueil 48 heures à l'avance. Elle est limitée à 3 invités par patient ou résident. La réservation sera acceptée en fonction des disponibilités.

Tarifs Coiffure

Prestation assurée par un intervenant extérieur.
Les tarifs sont donnés ici à titre indicatif.

Shampooing, soin, brushing ou mise en plis.....	27,00 €
Shampooing, soin, coupe, coiffage.....	40,00 €
Shampooing, soin, coupe, mise en plis.....	45,00 €
Shampooing, soin, coupe, brushing long.....	45,00 €
Shampooing, coupe homme.....	22,00 €
Shampooing.....	7,00 €
Coupe.....	40,00 €
Coupe barbe.....	10,00 €
Mèches.....	40,00 €
Couleur.....	40,00 €
Permanente.....	40,00 €
Forfait couleur*.....	70,00 €
Forfait permanente*.....	70,00 €
Forfait mèches ou voiles*.....	70,00 €
Forfait couleur et mèches*.....	90,00 €

* Demander à la coiffeuse ce que comprend le forfait

Tarifs de l'entretien linge SSR

applicables à partir du 1^{er} mai 2016

Anorak/Parka.....	10,00 €
Bavoires	0,40 €
Blouse	2,10 €
Blouson Polaire.....	4,60 €
Bonnet.....	1,50 €
Caleçon.....	2,00 €
Chaussettes (la paire).....	1,20 €
Chemise.....	3,70 €
Chemise de nuit	4,00 €
Chemisier	3,70 €
Combinaison nuisette	2,40 €
Echarpe	3,30 €
Foulard	3,30 €
Gilet	3,40 €
Jupe.....	3,50 €
Maillots de corps	1,60 €
Mi-bas (la paire)	0,70 €
Mouchoir	0,95 €
Pantalon toile, Pantalon	3,70 €
Pantalon	3,70 €
Polo.....	2,10 €
Pull-Over épais	3,40 €
Pull-Over fin	2,90 €
Pyjama Bas	2,90 €
Pyjama Haut	2,90 €
Robe	3,40 €
Robe de chambre	5,20 €
Sac à linge personnel	0,70 €
Short	2,60 €
Slip	1,10 €
Soutien gorge	1,30 €
Survêtement Bas.....	2,10 €
Survêtement Haut / Sweat.....	3,40 €
Tee-shirt	2,00 €

Linge de Toilette

Gants de Toilette	0,70 €
Serviette de Bain	2,60 €
Serviette de toilette	1,50 €

La personne de confiance

	ENREGISTREMENT	Réf : EN/DDP/005 Version 7 Validé en déc. 2020
	La personne de confiance Document d'information et formulaire de désignation	

La personne de confiance : document d'information

(Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie - Guide pour le grand public – Annexe 2 - HAS - Octobre 2016)

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance : c'est un droit qui vous est offert, mais ce n'est pas une obligation (Article L.1111-6 du Code de santé publique).

Quel est son rôle ?

La personne de confiance a plusieurs missions.

☞ **Lorsque vous pouvez exprimer votre volonté, elle a une mission d'accompagnement**

La personne de confiance peut si vous le souhaitez :

- vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé ;
- vous accompagner dans vos démarches liées à vos soins ;
- assister aux consultations ou aux entretiens médicaux : elle vous assiste mais ne vous remplace pas ;
- prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence : elle n'aura pas accès à l'information en dehors de votre présence et ne devra pas divulguer des informations sans votre accord.

Il est important qu'elle connaisse vos directives anticipées et il est recommandé de les lui remettre si vous les avez rédigées.

Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir et vos directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

☞ **Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, elle a une mission de référent auprès de l'équipe médicale**

La personne de confiance sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitement et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité.

Elle sera votre porte-parole pour refléter de façon précise et fidèle vos souhaits et votre volonté. Son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches...).

Elle transmettra vos directives anticipées au médecin qui vous suit si vous les lui avez confiées ou bien elle indiquera où vous les avez rangées ou qui les détient.

La personne de confiance peut faire le lien avec votre famille ou vos proches mais peut aussi affronter une contestation s'ils ne sont pas d'accord avec vos volontés.

Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volontés et convictions : la responsabilité appartient au médecin et la décision sera prise après avis d'un autre médecin et concertation avec l'équipe soignante.

Attention, la personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrivait quelque chose, si vous étiez hospitalisé(e), ou en cas de décès.

Elle n'a pas non plus de mission spécifique en dehors de celle concernant votre santé.

	ENREGISTREMENT	Réf : EN/DDP/005 Version 7 Validé en déc. 2020
	<h2>La personne de confiance</h2> <h3>Document d'information et formulaire de désignation</h3>	

Qui peut être la « personne de confiance » ?

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : parent, ami, proche, médecin traitant.

Il est important que vous échangiez avec elle afin qu'elle comprenne bien vos choix et votre volonté. Elle ne devra pas exprimer ses propres souhaits et convictions mais les vôtres et doit s'engager moralement vis-à-vis de vous à le faire.

Elle doit être apte à comprendre et respecter les volontés énoncées dans une situation de fin de vie et mesurer la possible difficulté de sa tâche et la portée de son engagement.

Il est important qu'elle ait donné son accord pour cette mission.

Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

Quand la désigner ?

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.

La réflexion sur vos directives anticipées et leur rédaction peuvent être un moment opportun car la personne de confiance doit connaître vos souhaits et volontés pour le cas où vous seriez un jour hors d'état de vous exprimer.

Comment la désigner ?

La désignation doit se faire par écrit : vous pouvez la faire sur papier libre, daté et signé, en précisant son nom, prénoms, ses coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser un formulaire. Elle doit cosigner le formulaire la désignant.

Si vous avez des difficultés pour écrire, vous pouvez demander à deux personnes d'attester par écrit que cette désignation est bien votre volonté.

Vous pouvez changer d'avis et/ou de personne de confiance à tout moment en le précisant par écrit (ou par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit). Il est recommandé de prévenir votre précédente personne de confiance qu'elle n'a plus ce rôle et de détruire le document précédent.

Si vous faites l'objet d'une mesure de tutelle, vous devez avoir l'autorisation du juge ou du conseil de famille pour la désigner. Si vous aviez désigné votre personne de confiance avant la mesure de tutelle, le conseil de famille ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

Comment faire connaître ce document et le conserver ?

Il est important que les professionnels de santé soient informés que vous avez choisi votre personne de confiance et aient ses coordonnées dans votre dossier : il est recommandé que ce document soit intégré dans le dossier médical de votre médecin traitant et/ou celui de l'équipe soignante hospitalière et/ou de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou de tout autre lieu de résidence/d'hébergement (personnes en situation de grande dépendance ou de précarité).

Vous pouvez également le conserver avec vous.

Il est très important également que vos proches soient informés que vous avez choisi une personne de confiance et connaissent son nom.

Les directives anticipées

	ENREGISTREMENT	Réf : EN/DDP/007
	Les directives anticipées Document d'information et formulaires de recueil	Version 4 Validé en déc. 2020

Les directives anticipées : document d'information

Définition : Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie. Ces directives ne seront utilisées que si la personne devient incapable de communiquer et d'exprimer sa volonté.

De quoi s'agit-il ? : Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, elles doivent contenir ce qui remplacera votre parole, si celle-ci devenait impossible.

Pour qui ? : Pour toute personne majeure en état de les exprimer. Une personne sous protection juridique peut rédiger des directives anticipées si le juge ou le conseil de famille l'y autorise.

Pourquoi ? : Pour permettre de prendre en compte ses volontés quand la personne n'est plus en capacité de les exprimer.

Quand les rédiger ? : A tout moment, lors d'une hospitalisation, de la connaissance d'un diagnostic de maladie grave etc...

Contenu : il est variable en fonction du moment où la personne les rédige.

Pour une personne en bonne santé, ces directives seront d'ordre assez général. En revanche, pour une personne atteinte d'une maladie grave, les directives seront plus précises. IL existe des modèles pour vous aider à les rédiger.

Les directives anticipées vous permettent de faire connaître vos souhaits et en particulier :

- limiter ou arrêter les traitements en cours,
- être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert,
- être mis sous respiration artificielle,
- subir une intervention chirurgicale,
- être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès.

Validité : les directives anticipées sont modifiables ou révocables à tout moment. Elles ont une durée illimitée.

Quel est le poids des directives anticipées dans la décision médicale : Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ou lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce cas un avis collégial est nécessaire.

Comment : Ecrites par la personne elle-même sur papier libre daté et signé, précisant ses nom, prénoms date et lieu de naissance.

Si la personne n'est pas en état de les écrire elle-même, elle fait appel à 2 témoins, dont la personne de confiance, qui attestent que le document est l'expression de sa volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité, datent et signent l'attestation jointe aux directives anticipées.

Conservation : Les directives anticipées doivent être accessibles au médecin amené à prendre une décision d'arrêt ou de limitation de traitement. Elles sont conservées dans le dossier médical (médecin traitant) ou dans le dossier médical hospitalier ou le dossier médical partagé (s'il est renseigné).

Elles peuvent être confiées à la personne de confiance ou à un proche, les coordonnées de la personne qui les détient sont alors indiquées dans le dossier médical hospitalier.

Les médecins de notre établissement pourront vous proposer le formulaire de directives anticipées adapté à votre situation. N'hésitez pas à leur en parler.

Documents de référence

- Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie
- Code de la Santé Publique art L 1111-4, L.1111-11 à L1111-13 et R 1111-17 à R1111-20, R 1112-2, R2127-37
- Loi n° 2016-87 du 02 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie
- Arrêté du 03 août 2016 relatif au modèle de DA prévu à l'article L1111-11 du code de santé publique

Indicateurs qualité de l'établissement



**CERTIFICATION V2014 DU SSR
PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ ¶**

La Certification V.2014 de la Haute Autorité de Santé (HAS) s'est déroulée en Janvier 2018. Des experts-visiteurs sont venus investiguer durant trois journées plusieurs thématiques afin de vérifier la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients. ¶

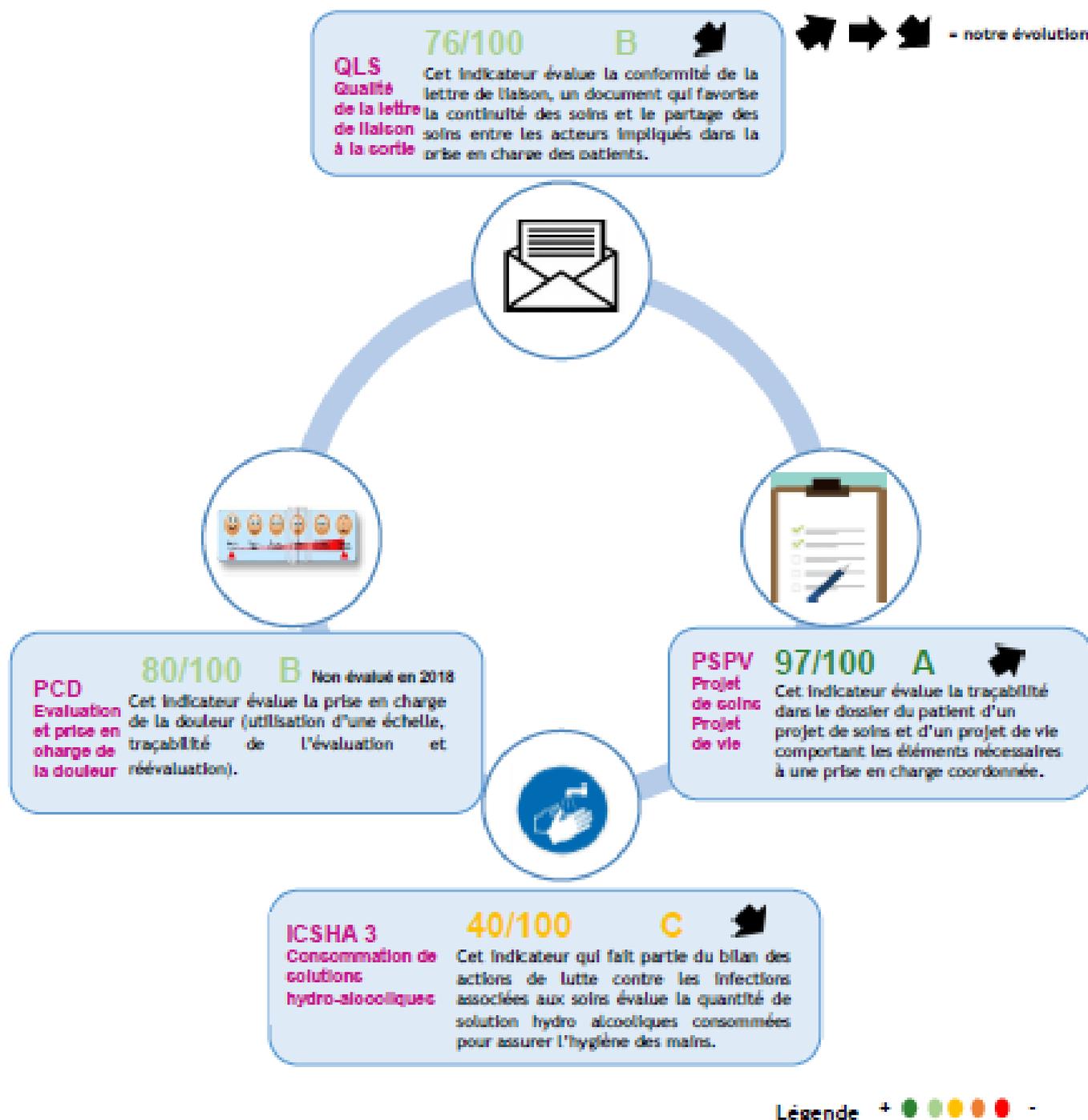
Au vu de cette évaluation, l'établissement a été **certifié de la plus haute mention que réserve la HAS (niveau A)**. Cette mention est valable pour une durée de six années avec un suivi continu via le compte qualité, tous les deux ans. ¶

Le rapport est consultable sur le site de la HAS (https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-06/32077_rac1_vd.pdf). ¶



Depuis le 30 décembre 2009, les établissements de santé publics ou privés ont obligation d'afficher leurs indicateurs de qualité et de sécurité des soins, en application de l'article 5 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

En 2019, 3 indicateurs ont été évalués sur la base d'une analyse de 80 dossiers patient. En fonction du score obtenu, l'indicateur entre dans une classe de performance A (la plus élevée) à E (la plus faible) chacune étant définie par un intervalle.



Les résultats de ces indicateurs sont également disponibles sur la plateforme officielle Soope santé : www.soope-sante.fr ainsi que sur le site internet de l'établissement : <https://ail-asso.fr/la-martiniere/>

Réseaux de Santé – Pour vous aider

Vous trouverez, ci-dessous, une liste des réseaux de santé en Essonne pour trouver des réponses à vos questions, vous aider à vivre avec une pathologie ou pour accompagner vos proches malades.

N'oubliez pas que vos premiers interlocuteurs, pour votre santé, sont votre médecin et votre pharmacien

Réseaux de santé territoriaux SOINS PALLIATIFS/GERONTOLOGIE/CANCEROLOGIE	
NEPALE	Réseau Nord Essonne 2 route de Longpont 91700 Ste Geneviève des Bois www.nepale.fr ☎ nepale@wanadoo.fr ☎ 01 69 63 29 70
SPES	Réseau Sud Essonne Parc de la Julienne - Bât F - 1er étage - 26, rue des Champs 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX www.reseau-spes.com ☎ reseau.spes@wanadoo.fr ☎ 01.64.99.08.59
GERONTOLOGIE	
FRANCE ALZHEIMER	Association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Union des associations France Alzheimer et maladies apparentées 21 bd Montmartre 75002 PARIS www.francealzheimer.org ☎ 0811.112.112
FREGIF	Fédération des réseaux de santé Gériatologiques d'Ile de France Rassemble les 22 Réseaux de santé ayant une activité gérontologique en Ile-de-France Hôpital Paul Brousse Bât. Claude Bernard, 2ème étage, 12-14 av. Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF www.fregif.org ☎ 06 17 25 26 12
SANTE BUCCO-DENTAIRE	
APPOLLINE	Coordination en santé bucco-dentaire pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées ou handicapées physiques ou mentales - Essonne Hôpital gériatrique des Magnolias, 77 rue du Perray 91160 Ballainvilliers www.appolline.fr ☎ coordination.appolline@gmail.com ☎ 01 69 80 59 29 ou 59 06
CANCER	
ONCORIF	Réseau régional de cancérologie Fédère les acteurs de la cancérologie en Ile-de-France 3/5, rue de Metz 75010 PARIS www.oncorif.fr ☎ 01 48 01 90 20
GYNECOMED	Coordination du suivi en ville des femmes traitées pour cancer du sein. Ile de France 103, rue Legendre 75017 PARIS www.gynecomed.net ☎ 01 42 63 39 03
Psychisme et Cancer	Lieu d'accueil thérapeutique pour les malades atteints de cancer et leurs proches en Ile de Frce. 80, rue de la Colonie 75013 PARIS www.psychisme-et-cancer.org ☎ 01.43.13.23.30

DIABETE			
ROMDES	Réseau Essonne pour organiser, optimiser et coordonner la prise en charge multidisciplinaire de l'obésité autour du médecin habituel	Les Iris - 85bis route de Grigny - 91136 RIS ORANGIS	www.romdes.org ✉ romdes@wanadoo.fr ☎ 01 69 25 89 57
REVEDSIAB	Réseau de santé Val de Marne, Essonne et Seine et Marne pour les diabétiques de type 2	4 rue Octave du Mesnil 94000 CRETEIL	www.revesdiab.fr ✉ contact@revesdiab.fr ☎ 09.71.53.64.81
PARIS DIABETE	Réseau parisien pour le Diabète	16bis, rue Lauzin - 75019 Paris	www.paris-diabete.fr ☎ 01.45.45.46.56
INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE			
RENIF	Réseau d'aide et de formation des malades, proches et soignants sur l'insuffisance rénale	Centre de consultation dans toute l'Ile de France 3-5 rue de Metz - 75010 PARIS	www.renif.fr ✉ contact@renif.fr ☎ 01.48.01.93.00
SANTE MENTALE			
RPSM 78	Réseau de Promotion pour la santé mentale en Yvelines Sud	177 rue de Versailles 78157 Le Chesnay Cedex	www.rpsm78.com ✉ rpsm@ch-versailles.fr ☎ 01.69.63.95.35
ADDICTION			
RESPADD	Réseau de Prévention des Addictions	96, rue Didot 75014 PARIS	www.respadd.org ✉ contact@respadd.org ☎ 01.40.44.50.26
DOULEUR			
Réseau LCD	Réseau Lutter Contre la Douleur en Ile de France	Association Ville Hôpital lutter contre la douleur ; 35, rue Crémieux ; 75012 Paris	www.reseau-lcd.org ✉ secretariat.lcd@free.fr ☎ 01.43.41.14.00
TROUBLES DES APPRENTISSAGES			
Réseau TAP Ile-de-France	Mobiliser les ressources sanitaires, sociales et autres, autour des besoins des enfants (et de leur famille) souffrant de troubles d'apprentissage.	CHU Bicêtre - 78 rue du Gi Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE	www.reseautap.org ✉ reseautap@wanadoo.fr ☎ 09 61 51 90 58 / 06 26 16 25 83

Sida info service

0 800 840 800

Drogue info service

0 800 23 13 13

Maltraitance personnes âgées

3977

Une collaboration renforcée avec différentes structures à travers des conventions



Le service de santé des Armées : convention permettant des liens privilégiés avec les hôpitaux d'instruction des armées BEGIN et PERCY, et le Centre de Transfusion sanguine des Armées Jean JULLIARD.



Le laboratoire CERBALLIANCE réalise les analyses biologiques, bactériologiques et les analyses en urgence pour l'établissement, 7 jours sur 7.



L'Association de soins palliatifs de l'Essonne : une équipe de 8 bénévoles apporte aux patients en souffrance et à leurs proches un accompagnement et une écoute (pour plus de détails, voir en page 31).

www.aspfondatrice.org



Le CLIC LA HARPE à Massy, coordonne l'organisation du retour à domicile des patients sur les communes de Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villebon sur Yvette.

www.harpe.asso.fr



Les réseaux de Santé Territoriaux, NEPALE et SPES, spécialisés en Cancérologie, Gériatrie et soins palliatifs ont pour objectif d'organiser le retour à domicile lorsqu'il est possible et souhaité, en collaboration avec le médecin traitant. Ils contribuent également, par les échanges avec les équipes soignantes, à l'amélioration de la prise en charge des patients.

www.nepale.fr / www.reseau-spes.com



L'arrêté du 13 octobre 2011 confère à l'établissement de santé La Martinière la qualité de « Partenaire de la défense nationale ».



L'établissement est membre de **Guérir Prévenir Soigner en Essonne** dont le but est de proposer une offre de soin coordonnée sur le territoire de l'Essonne.



Multi-Services et Soins au Domicile (MSSD) est un service d'aide à domicile pour seniors situé aux Ulis

ET AUSSI...



L'établissement s'est engagé dans une démarche éthique inter-établissements avec le réseau NEPALE et l'hôpital des Magnolias à Ballainvilliers.

La prise en charge de la maladie d'Alzheimer par des consultations « mémoire » à l'hôpital d'Orsay et de Ballainvilliers, et le Conseil Départemental de l'Essonne qui a placé la lutte contre cette maladie au cœur de ses priorités.

L'Institut Hospitalier Jacques Cartier à Massy et les hôpitaux périphériques



Association pour le développement des soins palliatifs en Essonne

L'établissement de soins La Martinière et l'ASP 91 ont signé une Convention en déc. 2002. Cette dernière stipule « l'attachement de chacun à une même éthique fondée sur la meilleure qualité de vie telle qu'elle est formulée par la Loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs ».

Depuis cette date, une équipe d'accompagnants bénévoles, actuellement au nombre de six, intervient auprès de patients qui lui sont recommandés par les médecins ou les infirmières (éventuellement sollicités par les aides soignants) avec l'assentiment des médecins.

Les principaux critères d'intervention retenus sont :

- une fin de vie avérée
- une souffrance liée à un cap difficile
- une solitude sociale

L'accompagnant n'est pas la famille ou l'ami. Il n'est pas un soignant.

Il n'a donc pas de position de savoir ou de pouvoir.

Il assure une présence auprès du malade et de sa famille, en lien avec l'équipe soignante. Il assure essentiellement une écoute bienveillante et accompagne la vie jusqu'au bout.

Nous avons été recrutés après un parcours de sélection qui comporte plusieurs étapes, ce qui implique la maturation de la réflexion pour chacune des deux parties : réponse à un questionnaire bien circonstancié, 2 entretiens avec un psychologue et un responsable ASP, une formation théorique de 3 jours puis un tutorat de 6 à 8 semaines avec un bénévole en institution, et enfin 2 jours de formation pratique. Une fois intégrés dans une équipe, nous bénéficions d'un soutien psychologique dans le cadre du groupe de parole, pris en charge par une psychologue, au rythme d'une heure et demie toutes les 3 semaines. Nous sommes tenus de suivre au moins une session annuelle de formation permanente.

Nous sommes soumis au respect de la confidentialité et de la neutralité religieuse.

Nous devons être attentifs à la qualité de la relation, être capables d'aller vers l'autre sans à priori, sans non plus nous laisser trop déstabiliser. Il nous faut connaître nos propres limites et nos fragilités, pour mieux les ajuster. Comme nous travaillons en équipe, la complémentarité de nos présences est très rassurante.

En nous laissant traverser par le cheminement d'autrui, nous découvrons que nous sommes un peu les artisans de la solidarité dont notre société a tant besoin. Et, sur le long terme, nous pouvons mesurer l'extrême richesse que nous apportent ces rencontres.

**Isabelle NICAUD (coordinatrice), Jocelyne SECHET, Edith DIRIDOLLOU,
Marie-Laure CREPON et Renée GELLY**

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



AJL
La Martinière
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Chemin de la Martinière
91400 SACLAY

Tél. 01 69 33 67 67

Fax 01 69 33 67 16

sec.medical.lamartiniere@ajl.asso.fr
www.ajl-asso.fr/AJL-Martiniere